



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections et des associations
Affaire suivie par M. Christophe PUCHOIS
03 21 21 21 54
christophe.puchois@pas-de-calais.gouv.fr

**Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité**

Arras, le 26 janvier 2022

Le préfet du Pas-de-Calais

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental
Mesdames et Messieurs les maires
Mesdames et Messieurs les Présidents d'établissement
public de coopération intercommunale
du Pas-de-Calais

En communication à Mesdames et Messieurs les sous-préfets
à Monsieur le président de l'association des maires et des
présidents d'intercommunalité du Pas-de-Calais
et à Monsieur le Président de l'association
des maires ruraux du Pas-de-Calais

**OBJET : élections présidentielle des 10 et 24 avril 2022 et législatives des 12 et 19 juin 2022 :
appel à volontaires pour la mise sous pli de la propagande**

P.J. : Formulaire de candidature.

L'élection présidentielle se tiendra les 10 et 24 avril 2022 et les élections législatives les 12 et 19 juin 2022.

La mise sous pli de la propagande électorale à destination des électeurs (bulletins de vote et document de propagande) et des mairies (bulletins de vote) sera assurée par la société France Routage, dans ses locaux de Mary-Sur-Marne (Seine-et-Marne).

Toutefois, dans l'hypothèse d'une défaillance de ce prestataire, le ministère de l'intérieur me demande de prévoir un dispositif de secours.

Ce dispositif consistera à assurer en régie, c'est-à-dire directement par les services de l'État, la mise sous pli dans des salles mises à disposition par onze communes du département avec lesquelles une convention a été signée ou est sur le point de l'être. Je dois par conséquent établir une liste de plusieurs centaines d'agents susceptibles d'être mobilisés pour effectuer les travaux de mise sous pli en cas d'activation du plan de secours.



Les agents titulaires des communes, de leurs groupements et du département peuvent faire acte de candidature afin de constituer cette équipe de réservistes en complétant le formulaire joint et en le retournant à l'adresse suivante : pref-elections@pas-de-calais.gouv.fr **pour le 21 février 2022 au plus tard.**

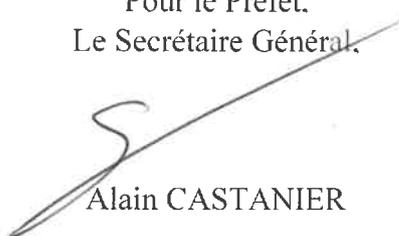
Les lieux et les dates de mise sous pli sont précisés dans le formulaire ci-joint. Les agents volontaires s'engagent obligatoirement à être disponibles les jours de mise sous pli de propagande et à ne pas être en position de congés aux dates auxquelles ils postulent. C'est la raison pour laquelle il est demandé aux agents volontaires de faire viser leur déclaration de candidature par leur employeur. En cas d'activation du dispositif de secours, vous vous engagez à libérer les agents figurant sur la liste des réservistes ainsi constituée.

Les horaires envisagés pour effectuer ces travaux sont les suivants : 8h à 12h et 13h à 17h, a priori hors week-end. Ils sont susceptibles d'évoluer en fonction de la charge de travail.

Si ce dispositif "de secours" venait à être déclenché, une convocation serait adressée aux agents inscrits à ces travaux et une rémunération leur serait versée. Le montant de cette rémunération n'est pas établi, elle dépendra des crédits qui seront alloués par le ministère. A minima, cette rémunération sera de 0.20 € par enveloppe de propagande mise sous pli.

Le bureau des élections et des associations est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, par courriel à l'adresse suivante : pref-elections@pas-de-calais.gouv.fr ou par téléphone au 03 21 21 21 54 ou 03 21 21 21 49.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,



Alain CASTANIER

**PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DCL- BEA**

**ELECTIONS PRESIDENTIELLE ET LEGISLATIVES 2022
FICHE DE CANDIDATURE
PARTICIPATION A LA MISE SOUS Pli DE LA PROPAGANDE
En cas de déclenchement du dispositif de régie**

Nom : _____ Prénom : _____

Collectivité ou établissement : _____

Adresse courriel : _____ Téléphone : _____

Est candidat(e) pour participer :

Lieux de mise sous pli	Présidentielle tour 1 (30 mars au 1 ^{er} avril 2022)	Présidentielle tour 2 (19 au 21 avril 2022)	Législatives tour 1 (31 mai au 3 juin 2022)	Législatives tour 2 (15 et 16 juin 2022)
------------------------	---	--	--	---

BAPAUME

ARRAS

LENS

RANG-DU-FLIERS

WIMILLE

TOURNEHEM-SUR-LA-HEM

CALAIS

SAINT-OMER

BETHUNE

BRUAY-LA-BUISSIERE

HENIN-BEAUMONT

NB : Pour les personnes intéressées, merci d'indiquer un site proche de votre domicile, voire deux ou trois si plusieurs vous sont faciles d'accès.

Date et signature du candidat :	Avis du représentant de la collectivité ou de l'établissement Signature :
---------------------------------	--

**A transmettre par mail à: pref-elections@pas-de-calais.gouv.fr
pour le 21 février 2022 au plus tard.**